

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°54 du 14 décembre 2012

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°3

ARRÊTÉ N° 6931/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG
portant dissolution du foyer du détachement de 1re catégorie du groupement tactique interarmées KAPISA de l'opération
PAMIR.

Du 21 novembre 2012

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation générale »*.

ARRÊTÉ N° 6931/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG portant dissolution du foyer du détachement de 1^{re} catégorie du groupement tactique interarmées KAPISA de l'opération PAMIR.

Du 21 novembre 2012

NOR D E F E 1 2 5 2 3 4 9 A

Texte abrogé :

Arrêté n° 339 du 29 août 2008 (BOC N° 37 du 3 octobre 2008, texte 22 ; BOEM 707.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 686.4.2.1

Référence de publication : BOC N°54 du 14 décembre 2012, texte 3.

Le ministre de la défense,

Vu l'accord technique militaire du 4 janvier 2002 ⁽¹⁾ entre la force internationale d'assistance à la sécurité et le gouvernement intérimaire d'Afghanistan ;

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6. ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 modifié, portant organisation du service du commissariat des armées ;

Vu l'arrêté du 5 août 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cercles et des foyers des armées créés en application de l'article R. 3412-6. du code de la défense ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2012 fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major des armées,

Arrête :

Art. 1er. Le foyer du détachement de 1^{re} catégorie du groupement tactique interarmées (GTIA) KAPISA est dissous et mis en liquidation à compter du 1^{er} novembre 2012.

Art. 2. Les avoirs financiers de ce foyer, après liquidation des dettes et des créances, sont dévolus au fonds ministériel d'entraide des cercles et foyers de l'armée de terre.

Art. 3. L'organe liquidateur temporaire du GTIA KAPISA de l'opération PAMIR est désigné organisme liquidateur du foyer du détachement de 1^{re} catégorie GTIA KAPISA (PAMIR).

Art. 4. L'arrêté n° 339 du 29 août 2008 portant création du foyer du détachement de 1^{re} catégorie GTIA KAPISA de l'opération PAMIR est abrogé.

Art. 5. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 2^e classe,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.

(1) n.i. BO.